



Documentation de remise AWB Multicard DDPS Personnel



Vous avez reçu aujourd'hui votre nouvelle Multicard AWB. Afin de vous permettre de découvrir et d'installer toutes les fonctions de votre nouvelle carte, nous vous remettons les documents suivants:

1. Premiers pas avec la Multicard AWB
2. Instructions pour le recodage
3. Droits et obligations des titulaires de certificats de la Swiss Government

PKI

À propos : vous trouverez également toutes les instructions et fiches d'information sur notre site web à l'adresse <http://www.armee.ch/awb>.



1. Premiers pas avec la Multicard AWB

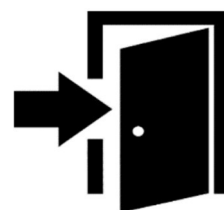


Gestion du temps

La saisie des temps fonctionnera automatiquement le **lendemain** de la réception de la Multicard AWB.

Accès

Après l'émission de votre nouvelle Multicard AWB, vous n'avez pas encore de Les droits d'accès. Vous devez demander les droits d'accès pour chaque site auprès de votre "instance d'autorisation d'accès" pour la Multicard AWB. Vous trouverez de plus amples informations sur votre "instance d'autorisation d'accès" sur www.armee.ch/awb. Définissez tout de suite le NIP RFID pour le contrôle d'accès (il n'est nécessaire que pour certains sites, comme par exemple VZ VBS à Berne). Vous trouverez des informations détaillées sur la définition du NIP RFID dans le "Guide de définition du NIP RFID".



AWB Multicard

Votre carte à puce Swiss Government se trouve au dos de la Multicard AWB. Dans les instructions "*Transcodage*", vous apprendrez pas à pas comment transcoder les éventuels e-mails et documents cryptés.

Gestion de l'argent

Sur la Multicard AWB se trouvent deux "porte-monnaie" électroniques qui sont utilisés à des endroits et des distributeurs différents. En cas de perte, de défaut ou de changement de la Multicard AWB, votre crédit ne peut **pas** être remboursé. Utilisez le crédit de votre ancien badge avant de le retourner.



Données AWB

Sur <https://intranet.awb.vbs.admin.ch/awb-wp-server/>, vous pouvez consulter votre propre historique de badges et, si nécessaire, télécharger votre photo et votre signature.



2. Instructions pour le recodage

En raison d'un changement de Multicard AWB, vos e-mails et fichiers cryptés doivent être re-cryptés afin d'être à nouveau lisibles avec la nouvelle Multicard AWB. Le processus ci-dessous vous explique les étapes à suivre. Effectuez la procédure au plus tôt 24h après le changement de Multicard AWB, mais dans un délai d'une semaine.

Scénario 1, l'ancienne carte n'est plus en votre possession

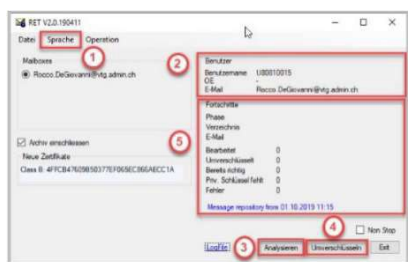
Veuillez noter que pour des raisons de sécurité, vous ne devez jamais être en possession de deux multicartes AWB personnelles identiques. Si vous n'êtes plus en possession de votre ancienne carte (carte à puce ou multicarte AWB), vous avez besoin d'un Key Recovery pour restaurer vos anciennes clés de chiffrement sur votre nouvelle multicarte AWB. Procédez ensuite selon les instructions, à la différence près que l'ancienne carte n'est pas nécessaire.

Scénario 2, l'ancienne carte est toujours en votre possession



Vous vous êtes déjà rendu dans un bureau d'enregistrement et avez retiré sur place une nouvelle Multicard AWB.

2.1 Recodage des e-mails dans Outlook



Insérez votre **nouvelle** multicarte AWB dans le lecteur de carte et connectez-vous sur votre PC. Insérez ensuite en plus votre **ancienne** carte à puce dans un lecteur de carte externe (disponible auprès de votre Superuser ou IKK). Attendez au moins 30 secondes et lancez ensuite l'outil de conversion Outlook.

Démarrer Tous les → programmes → Swiss Government PKI - End User Tools → Outlook RET

- ① La langue est modifiée ici
 - ② Votre numéro de compte et votre adresse e-mail s'affichent ici.
 - ③ Pour que le transcodage soit actif, vous devez d'abord cliquer sur "Analyser" et attendre que celui-ci ait trouvé tous les e-mails.
 - ④ Cliquez sur "Chiffrer". L'ensemble de la boîte aux lettres est maintenant recrypté.
 - ⑤ La statistique s'affiche ici.
- Remarque: le code PIN de votre **ancienne** carte à puce vous sera parfois demandé, saisissez-le pour que les e-mails puissent être retranscrits.

Statistiques :

Traité: Zéro (0) traité signifie que vous n'avez pas d'e-mails cryptés, le processus est donc également terminé.

Recrypté: vous pouvez voir combien d'e-mails ont été recryptés.

Erreur: Le nombre d'e-mails affichés n'a pas pu être atteint. ne sont pas convertis en raison d'une erreur¹.

Différence: s'il y a une différence entre "Traité" et "Rechiffré", soit vous ne possédez plus toutes les anciennes clés², soit vous avez déjà reçu des e-mails chiffrés avec la clé de la nouvelle Multicard AWB.



2.2 Recryptage des fichiers avec SecureCenter

Si vous n'avez pas crypté de fichiers avec SecureCenter, le point 2.2 peut être ignoré.

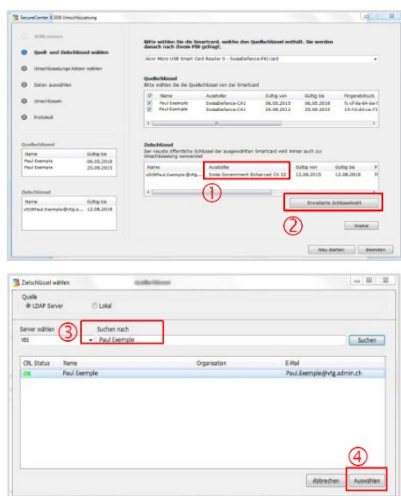


Démarrez le programme de conversion SecureCenter et cliquez sur suivant.

Démarrer → Tous les programmes → SecureCenter → SC x509

Recodage

Remarques: Le code PIN de votre Multicard AWB vous sera demandé, saisissez-le pour continuer.



Sous l'onglet « Autorité de délivrance » ① contrôlez que Swiss Government soit indiqué pour la clé cible et que **la date de validité soit la date à laquelle vous avez reçu la nouvelle Multicard AWB**. Si ce n'est pas le cas, vous devez chercher et choisir la bonne clé ④ sous « Clés avancées » ② dans le champ de recherche à l'aide votre nom et de votre prénom ③. Contrôlez encore une fois la clé cible et cliquez sur *Suivant*.

Sur la page suivante, choisissez « Sélection automatique ». Tous vos fichiers sont explorés.

Cliquez ensuite sur « Lancer le recryptage ».

Une fois le rapport affiché, le recryptage est terminé.

Celui-ci liste les éventuelles erreurs³.

Remarque: le message « Aucune donnée trouvée » signifie que vous n'avez crypté aucun fichier avec SecureCenter. Le processus est donc terminé.

2.3



Si vous avez effectué les étapes 1 et 2 avec succès, conservez l'ancienne carte encore au moins un mois et vérifiez si tous les e-mails et fichiers sont à nouveau lisibles. Si aucune erreur n'est survenue durant cette période, votre ancienne carte doit **impérativement être en-voyée au CC PKI FUB, Stauffacherstrasse 65, 3003 Berne ou déposée auprès d'un bureau d'enregistrement**. N'utilisez plus que la nouvelle Multicard AWB.

¹ Annoncez-vous au Helpdesk de la BAC (058 465 22 22)

² Vous devez demander un Key Recovery sur la nouvelle AWB Multicard (voir Internet www.armee.ch/smartcard -> Swiss Government PKI -> Key Recovery)

³ Pour plus d'informations sur les messages d'erreur, voir "Guides de démarrage rapide Outils de conversion SecureCenter". (voir Internet www.armee.ch/awb -> AWB Multicard DDPS personnel -> formulaires)



Droits et obligations de la fonction Smartcard (verso de la multi-card AWB)

Une carte à puce de la Confédération suisse a été émise pour vous. **Cette carte à puce est votre carte d'identité numérique qui vous permet de prouver votre identité lorsque vous vous connectez à un ordinateur du DDPS et à différentes applications.**

Si un utilisateur peut déverrouiller la carte à puce avec le bon code PIN (numéro d'identification personnel) et si la carte à puce n'est ni expirée ni bloquée, l'application considère qu'il s'agit de vous personnellement.

Toutes les transactions seront alors effectuées sous votre nom et vous pourrez éventuellement être tenu responsable de ces transactions.

Vous êtes donc invité à utiliser votre carte à puce avec précaution et avez les obligations suivantes:

1. Lors de l'utilisation de la carte à puce, les "Directives concernant l'utilisation des moyens informatiques du DDPS (Directives d'utilisation informatique du DDPS)" sont en principe applicables.
2. Votre carte à puce est personnelle. Vous ne devez **jamais** la transmettre à une autre personne. Exception: après la révocation par le bureau d'enregistrement (la carte doit être remise au RA-Officer).
3. Conservez votre carte à puce de manière à ce qu'elle ne puisse pas être en possession d'une autre personne.
4. Lorsque vous changez votre code PIN, veillez à choisir un code PIN sûr. Un tel code est composé d'au moins 6 chiffres et ne provient **pas** de votre date de naissance ou de celle de vos proches, de votre numéro de téléphone, de votre plaque d'immatriculation ou d'autres combinaisons de chiffres faciles à trouver.
5. Gardez votre code PIN secret et ne l'écrivez en aucun cas sur la carte à puce.
6. Changez immédiatement le code PIN si vous savez ou supposez que des tiers le connaissent. Si l'on ne peut pas exclure qu'ils aient également eu accès à la carte à puce, vous devez en informer le helpdesk de la BAC pendant les heures de bureau par téléphone au 058 465 22 22. En dehors des heures de bureau, le numéro de téléphone 058 464 64 64 est à votre disposition.
7. Si vous constatez que vous avez perdu votre carte à puce, contactez immédiatement le helpdesk de la BAC au 058 465 22 22 et faites bloquer la carte. En dehors des heures de bureau, le numéro de téléphone 058 464 64 64 est à votre disposition.
8. Conservez la carte à puce avec soin et protégez-la contre les dommages et la destruction.
9. N'utilisez votre carte à puce que sur des systèmes de confiance de l'administration fédérale, pour les applications autorisées et dans le but prévu.
10. Lorsque vous voyagez à l'étranger, vous ne pouvez emporter votre carte à puce que si vous en avez vraiment besoin.
11. Vous ne devez pas effectuer ou faire effectuer d'interventions sur le matériel ou le logiciel de la carte à puce.